Elaboration d'un Référentiel EAJ

Termes de Référence pour le recrutement d'un/d'une consultant(e) national(e) dans le cadre du projet de coopération ONFP/UNFPA

Structure/Organisation	Office National de la Famille et la Population (ONFP) UNFPA
Cadre de la mission	Dans le cadre du partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et pour la mise en œuvre du plan de travail ONFP/UNFPA 2019.
Sujet de la consultation	Elaboration d'un référentiel des « Espaces Ami des Jeunes » de l'ONFP
Justification	La santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes constitue une des composantes de la santé de la reproduction. L'ONFP principale institution en charge de la santé de la reproduction a mis les jeunes dans ses priorités et ce depuis les années 90, et offre des services en santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et jeunes dans ses 37 Centres Régionaux. Et afin de mieux obéir aux besoins des adolescents et jeunes en santé sexuelle et reproductive, l'ONFP a créé progressivement 22 espaces « Ami des jeunes » qui offrent des prestations IEC, médicales et psychologiques. Malgré les efforts déployés, les besoins en matière de santé sexuelle et de la reproduction restent insatisfaits et les espaces créés sont peu connus. A cet effet et afin d'offrir une réponse globale et intégrée à leur besoins, l'ONFP avec l'appui de l'UNFPA a lancé depuis 2017 un processus de réflexion pour l'amélioration de l'accès à ces espaces et ce pour une meilleure rentabilité. Ce processus a commencé par deux consultations en 2017 : 1. L'évaluation des EAJ et ce pour une meilleure prise de connaissance de leur fonctionnement ainsi que l'identification des obstacles à l'accès des jeunes à ces espaces 2. Elaboration d'une note sur les besoins SSR des Ado/jeunes visant à alimenter le plaidoyer relatif à l'accès des adolescents et jeunes en matière de SSR En 2018, l'organisation d'un atelier de réflexion autour de l'amélioration de l'accès des jeunes aux EAJ aves les prestataires et les responsables régionaux, pour Partager les résultats des deux études et echanger les alternatives pour faciliter l'accès aux EAJ. En 2019, l'organisation d'un atelier de réflexion avec les partenaires gouvernementaux et associatifs de l'ONFP, pour identifier leurs rôles dans l'amélioration de recrutement des jeunes aux EAJ avec la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace L'élaboration d'un référentiel des Espaces Ami des Jeunes, objet de la présente consultation, est une recommandation ressortie suite aux deux études, et partagée par la majorité des participants aux deux ateliers.

Objectifs de la mission	La présente consultation a pour objectifs : ➢ Accompagner l'ONFP pour la définition de la mission des EAJ ➢ L'élaboration d'un référentiel sur le fonctionnement des EAJ. Le référentiel devra inclure : - Un modèle de gestion et d'organisation au niveau des EAJ. - Les prestations offertes (paquet essentiel de services), les critères d'implantation et d'aménagement. - Un système d'information avec les outils de suivi, évaluation et reporting. - Les besoins en ressources nécessaires pour le bon fonctionnement de ces EAJ. - Les modalités de participation des jeunes.
Tâches et responsabilités	En Etroite collaboration avec le comité technique en charge du suivi de la réalisation de cette mission, le(a) consultant(e) est amené(e) à : • Présenter la méthodologie avec les étapes et les outils utilisés • Prendre connaissance de la documentation disponible dans le domaine de la SSR des ados et jeunes en Tunisie et au niveau international, ainsi que toute la documentation produite dans le cadre du processus de réflexion pour l'amélioration de l'accès des jeunes aux EAJ. • Animer un atelier de 1jour et demi pour définir et valider la mission des EAJ • Animer des focus group avec les ado/jeunes. • Elaborer un référentiel des EAJ. • Animer 02 ateliers pour le partage et la validation du référentiel.
Livrables	1. Note Méthodologique détaillant la démarche proposée à la réalisation de toutes les étapes et la production des livrables mentionnés. 2. Référentiel des EAJ, incluant la mission préalablement définie, et les inter réactions avec les parties prenantes, dans les deux langues française et arabe. 3. Rapport du premier atelier de discussion et de partage du référentiel. 4. Rapport du deuxième atelier de validation du référentiel des EAJ.
Profil du consultant(e)	Les soumissionnaires doivent : 1. Formation universitaire de niveau master ou supérieur dans un des domaines suivants (sciences humaines /ou juridique /médicale /Sociologie, Psychologie, Santé, etc). 2. Avoir Une bonne connaissance et expérience d'au moins 5ans dans le domaine des ados et jeunes et en particulier en matière de SSR. 3. Disposer de connaissances approfondies sur les questions relatives aux

	droits en SSR/ jeunes 4. Avoir une expérience dans l'élaboration des référentiels 5. Avoir une expérience en facilitation et animation d'ateliers 6. Disposer d'une excellente capacité rédactionnelle en langue française et arabe.
Dossier de l'offre	Les personnes intéressées sont appelées à présenter un dossier de candidature comportant : ➢ Un CV détaillé ➢ Une note méthodologique succincte (2 pages) précisant la démarche à adopter pour la réalisation de cette mission et incluant un calendrier d'exécution
1. Conditions de travail et durée	La mission durera 25 jours de travail effectif étalés sur 10 semaines à compter à de la date de la signature du contrat. Les dossiers de candidature (composés d'un CV et d'une note méthodologique) doivent être envoyés par courrier et parvenir au bureau d'ordre de l'ONFP sous pli fermé et anonyme portant la mention suivante **A NE PAS OUVRIR. APPEL A CANDIDATURE «** élaboration d'un référentiel des espaces amis des jeunes ». Le dernier délai de soumission des candidatures est fixé au 06 Aout 2019 à 13h00. Le cachet du bureau d'ordre de l'ONFP ou de la poste, faisant foi. Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai sera considéré irrecevable et ne sera pas examiné. NB : seul(e) le(la) candidat(e) retenu(e) sera contacté(e). En cas où le (la) candidat(e) retenu(e) est fonctionnaire d'Etat, il (elle) sera tenu(e) de fournir une autorisation de la part de son institution. Une copie de patente est demandée pour le (la) candidat(e) retenue non fonctionnaire de l'Etat.